

# **Revue de droit du contentieux et de la Guerre Economique**

## ***Lawfare Law Review***

**Nº 1.  
Juillet 2020**

**MIRAGE (Montpellier Institut de Recherche  
Appliquée au droit de la Guerre Economique)**

Centre de Droit de la Consommation et du Marché  
UMR 5815 « Dynamique du droit »

Faculté de droit et science politique  
Université de Montpellier

<http://droit-contentieux-guerre-eco.fr>



**UNIVERSITÉ  
DE MONTPELLIER**



**REVUE DE DROIT DU CONTENTIEUX ET DE LA GUERRE  
ECONOMIQUE  
JUILLET 2020, N° 1**

Revue publiée par le MIRAGE (*Montpellier Institut de Recherche Appliquée au droit de la Guerre Economique*) est établi à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier. Cette revue est **gratuite** et en **accès libre**, Sur le site <http://droit-contentieux-guerre-eco.fr>. Sur ce site, le MIRAGE propose par ailleurs une base de données en la matière, à actualiser et augmenter.

La présente revue a été rédigée, sous la direction de Daniel Mainguy (Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier), par :

Aurélie BAYLE, doctorante, Sacha BRUNNER Doctorant, Alice CALDUMBIDE, Doctorante, Mathilde CAYOT, Maître de conférences à l'université de Montpellier Paul Valéry, Mélanie CESCUT-PUORE, ATER à l'Université de Montpellier, Eloy CLEMENT, Maître de conférences à l'université de Montpellier (Equipe de recherche en droit pénal), Lise CHATAIN, Maître de conférences à l'université de Montpellier (Centre du droit de l'entreprise), Malo DEPINCE Maître de conférence à l'université de Montpellier, Gwennaelle DONADIEU, doctorante, Camille DUTHEIL, doctorante, Océane MAGNE, Doctorante, Eugénie PLANE, ATER à l'Université de Montpellier, Bruno SIAU Maître de conférences à l'université de Montpellier (Laboratoire de droit social), Jean.-Charles. TEISSEDRE, avocat.

Parmi les étudiants de la Promotion « Doria » 2019-2020 du M2 Droit Privé Economique, ont participés Kévin FAVRE, Maël GAUTIER, Adrien HURTADO, Romain ICART, Anthony LEPERE, Judith. QUIDU-TUDELA.

ISBN : en cours

Publié en ligne le 15 juin 2020 sur <http://droit-contentieux-guerre-eco.fr>

CDCM – MIRAGE, 14 rue du Cardinal de Cabrières – 34060 Montpellier  
[conso@umontpellier.fr](mailto:conso@umontpellier.fr)

Cette publication s'inscrit dans la série de ces *Cahiers Teutates\** (<http://cdcm-montpellier.com>)



\***TEUTATES** [tœtatê̄s]. var. *Toutatis*. ♦1. Mot gaulois, *teuto-tatis*, signifiant « père de tous ». ♦2. Dieu gaulois, souvent assimilé après la conquête romaine au Mercure, Dieu du commerce, des voyages et messager des Dieux ou au Mars, Dieu de la guerre, romains. Il est le dieu central de la mythologie gauloise, le dieu totémique de chaque tribu. Il représente la tribu au sens actuel de nation, l'union des hommes dans la paix (Mercure) comme dans la guerre (Mars). ♦3. Revue de droit économique en ligne du Centre de droit de la consommation et du marché de Montpellier (équipe CNRS 5815 « Dynamiques du droit »).

**22. Dénoncer ou protéger ? (Ord. n° 2020-115 du 12 févr.2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Décr. N° 2020-1 18 du 12 févr.2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme Décr. n° 2020-119 du 12 févr.2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).** La lutte contre le blanchiment d'argent a progressivement élargi son champ d'application, de l'argent du grand banditisme et de la mafia jusqu'au financement du terrorisme, en passant par le trafic de drogue et le trafic de personnes humaines. A cette fin, la directive n°2018/843 du 30 mai 2018 *relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme*, et qu'il est question de transformer en règlement, a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2020-115 du 12 février 2020, complétée aussitôt par des décrets d'application.

Au-delà des questions techniques posées par le dispositif sur lesquels il conviendra de revenir, un élément attire l'attention, la question de la déclaration de soupçon, posée dans l'article L. 561-15, I du Code monétaire et financier, imposée à la litanie décrite dans l'article L. 561-2 du même Code, dont les avocats. Pour autant très peu de telles déclarations de soupçon ont été réalisées par un avocat.

Cette résistance, ou bien l'ignorance de ces règles, par les avocats est révélatrice d'un état d'esprit qui emprunte, évidemment, aux traditions et aux valeurs des avocats « à la française », faite d'indépendance et de compétence. De ce point de vue, la notion de « secret professionnel » attaché à la relation existant entre un avocat français et son client est très différente de celle de « legal privilege » américain par exemple qui isole ces relations, mais sans interdire, bien au contraire, à l'avocat, de dénoncer les éventuels délits, crimes ou fraudes qui pourraient être portés à sa connaissance. Toute la question de l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent, comme bien d'autres comportements frauduleux ou délictueux, se trouve concentré dans cette difficulté, d'ordre politique, selon qu'on admet que, par principe, c'est aux enquêteurs d'établir la preuve de ces faits ou que la poursuite de ces faits est tellement essentielle

pour un Etat qu'il importe que tous, avocats compris, y participent : les avocats français demeurent, pour l'instant, dans le champ des principes<sup>1</sup>.

**D. Mainguy**

---

<sup>1</sup> M. Billet, J. C. Krebs et C. Leroy, La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, Dossier spéc <https://www.cnb.avocat.fr/sites/default/files/article-observateur-de-bruxelles-juillet-2019.pdf>.

**REVUE DE DROIT DU CONTENTIEUX ET DE LA GUERRE  
ECONOMIQUE  
JUILLET 2020, N°1**

Revue publiée par le MIRAGE (*Montpellier Institut de Recherche Appliquée au droit de la Guerre Economique*) est établi à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier. Cette revue est **gratuite** et en **accès libre**, Sur le site <http://droit-contentieux-guerre-eco.fr>. Sur ce site, le MIRAGE propose par ailleurs une base de données en la matière, à actualiser et augmenter.

CDCM – MIRAGE, 14 rue du Cardinal de Cabrières – 34060 Montpellier  
[conso@umontpellier.fr](mailto:conso@umontpellier.fr)

Cette publication s'inscrit dans la série de ces *Cahiers Teutates\** (<http://cdcm-montpellier.com>)



\***TEUTATES** [tœtatê̄s]. var. *Toutatis*. ♦1. Mot gaulois, teuto-tatis, signifiant « père de tous ». ♦2. Dieu gaulois, souvent assimilé après la conquête romaine au Mercure, Dieu du commerce, des voyages et messager des Dieux ou au Mars, Dieu de la guerre, romains. Il est le dieu central de la mythologie gauloise, le dieu totémique de chaque tribu. Il représente la tribu au sens actuel de nation, l'union des hommes dans la paix (Mercure) comme dans la guerre (Mars). ♦3. Revue de droit économique en ligne du Centre de droit de la consommation et du marché de Montpellier (équipe CNRS 5815 « Dynamiques du droit »).



**UNIVERSITÉ  
DE MONTPELLIER**



**DYNAMIQUES  
DU DROIT**  
UMR 5815

